Membres	16
Présents	16
Votants	16
Exprimés	16
Oui	16
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220112-DEL-2022-01-DE Date de télétransmission : 14/01/2022 Date de réception préfecture : 14/01/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 12 janvier, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 5 janvier 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-01

OBJET: PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE MONTS ET BARRAGES SUBVENTION DRAC NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Dans le cadre de ses actions, le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages reçoit chaque année le soutien financier de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Président présente les budgets prévisionnels des actions éducatives et des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle du Pays d'art et d'histoire (voir document joint).

Les subventions prévisionnelles de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2022, s'élèvent à :

- 10 000 € pour les actions éducatives
- 7 000 € pour les actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- rappellent que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages seront inscrits au Budget Primitif 2022 du PETR ;
- autorisent le Président à solliciter ces subventions auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	16
Votants	16
Exprimés	16
Oui	16
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220112-DEL-2022-02-DE Date de télétransmission : 14/01/2022 Date de réception préfecture : 14/01/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 12 janvier, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 5 janvier 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-02

OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DE MONTS ET BARRAGES SUBVENTION RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses actions, le Pays d'art et d'histoire Monts et Barrages peut recevoir le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel du Pays d'art et d'histoire avec le détail des actions de médiation et jeunes publics (voir document joint).

La subvention prévisionnelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, au titre de l'année 2022 s'élève à un montant de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- rappellent que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions du Pays d'art et d'histoire de Monts et Barrages seront inscrits au Budget Primitif 2022 du PETR ;
- autorisent le Président à solliciter ces subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-03-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-03

OBJET: RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Monsieur le Président rappelle que le Règlement Général sur la Protection des données résulte d'un règlement européen du 27 avril 2016, qui est entré en application le 25 mai 2018.

Les collectivités et établissements publics sont concernés par ces nouvelles obligations. Il s'agit notamment de :

- désigner un délégué à la protection des données, chargé de la mise en conformité du règlement
- recenser les traitements des données personnelles
- lister les actions à mettre en place pour se mettre en conformité
- gérer les risques
- organiser les processus internes et externes
- mettre à jour les registres.

Monsieur le Président rappelle qu'en 2018, Le PETR avait choisi le Cabinet THEMYS pour assurer la mise en place et le suivi du RGPD mais qu'à la suite du décès du responsable de la structure, cette mise en place est restée en suspens.

C'est dans ce cadre, que le PETR a été sollicité par la SAS GAIA Connect pour une nouvelle proposition de contrat de mission de délégué à la protection des données.

Les conditions financières sont les suivantes :

- mise en place conformité : 650 € HT
- suivi, assistance, bilan : 325 € HT par an

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, valident la proposition de la SAS GAIA Connect et autorisent le Président à signer le contrat de mission et tout document nécessaire au bon déroulement de la mise en place du RGPD au sein du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Oui	8

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-04-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-04

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI ACCORD-CADRE TRAVAUX PUBLICS 2018-2022 - MARCHÉ SUBSÉQUENT TP-M CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial Vienne Amont 2, un accord-cadre pour la réalisation de Travaux Publics (aménagements agricoles, restauration de la continuité écologique) a été passé avec plusieurs titulaires.

Le marché subséquent TP-M a été lancé le 1^{er} décembre 2021 pour la création de deux prises d'eau, d'un passage busé et l'installation de deux abreuvoirs sur des parcelles agricoles de M. Clément ACHARD, situées sur la commune de Champnetery.

Les titulaires avaient jusqu'au 22 décembre 2021 à 18h00 pour transmettre leurs offres.

Titulaires remis en concurrence : DUSSOUCHAUD, SOTEC, SA-TPA et GUICHARD TP.

L'entreprise GUICHARD TP n'a pas remis d'offre.

Les entreprises DUSSOUCHAUD, SA-TPA et SOTEC ont remis une offre :

- DUSSOUCHAUD: 10 008 €

- SA-TPA: 13 140 € - SOTEC: 14 280 €

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-04-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022

Au vu des propositions de devis et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise **DUSSOUCHAUD pour un montant de 10 008 € TTC.**

Après avoir délibéré, les membres à voix délibérative GEMAPI, à l'unanimité, valident cette proposition et décident d'attribuer le marché à l'entreprise DUSSOUCHAUD. Ils autorisent le Président à signer le devis sous réserve de signature de la convention de travaux par le propriétaire.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Oui	8

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-05-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022



Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-05

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI ACCORD-CADRE TRAVAUX PUBLICS 2018-2022 - MARCHÉ SUBSÉQUENT TP-N CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial Vienne Amont 2, un accord-cadre pour la réalisation de Travaux Publics (aménagements agricoles, restauration de la continuité écologique) a été passé avec plusieurs titulaires.

Le marché subséquent TP-N a été lancé le 1^{er} décembre 2021 pour la création de deux descentes aménagées, d'un passage à gué, d'un passage busé et l'installation d'une prise d'eau avec un abreuvoir sur des parcelles agricoles de M. Pierre DOLLEY, situées sur la commune de Peyrat-le-Château.

Les titulaires avaient jusqu'au 22 décembre 2021 à 18h00 pour transmettre leurs offres.

Titulaires remis en concurrence : DUSSOUCHAUD, SOTEC, SA-TPA et GUICHARD TP.

L'entreprise GUICHARD TP n'a pas remis d'offre.

Les entreprises DUSSOUCHAUD, SA-TPA et SOTEC ont remis une offre :

- DUSSOUCHAUD: 17 270,40 €

- SA-TPA: 16 740,00 € - SOTEC: 17 343,60 €

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-05-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022

Au vu des propositions de devis et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SA-TPA pour un montant de 16 740 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres à voix délibérative GEMAPI, à l'unanimité, valident cette proposition et décident d'attribuer le marché à l'entreprise SA-TPA. Ils autorisent le Président à signer le devis sous réserve de signature de la convention de travaux par le propriétaire.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Oui	8

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-06-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022



Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS:

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-06

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI ACCORD-CADRE TRAVAUX PUBLICS 2018-2022 - MARCHÉ SUBSÉQUENT TP-O CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial Vienne Amont 2, un accord-cadre pour la réalisation de Travaux Publics (aménagements agricoles, restauration de la continuité écologique) a été passé avec plusieurs titulaires.

Le marché subséquent TP-O a été lancé le 1^{er} décembre 2021 pour la création d'un passage à gué et de deux passages busés sur des parcelles agricoles de M. Jérôme RABY, situées sur la commune de Bujaleuf.

Les titulaires avaient jusqu'au 22 décembre 2021 à 18h00 pour transmettre leurs offres.

Titulaires remis en concurrence : DUSSOUCHAUD, SOTEC, SA-TPA et GUICHARD TP.

L'entreprise GUICHARD TP n'a pas remis d'offre.

Les entreprises DUSSOUCHAUD, SA-TPA et SOTEC ont remis une offre :

- DUSSOUCHAUD: 8 742 €

- SA-TPA: 7 920 € - SOTEC: 8 604 €

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-06-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022

Au vu des propositions de devis et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SA-TPA pour un montant de 7 920 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres à voix délibérative GEMAPI, à l'unanimité, valident cette proposition et décident d'attribuer le marché à l'entreprise SA-TPA. Ils autorisent le Président à signer le devis sous réserve de signature de la convention de travaux par le propriétaire.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Oui	8

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-07-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS:

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-07

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI ACCORD-CADRE TRAVAUX PUBLICS 2018-2022 - MARCHÉ SUBSÉQUENT TP-P CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Contrat Territorial Vienne Amont 2, un accord-cadre pour la réalisation de Travaux Publics (aménagements agricoles, restauration de la continuité écologique) a été passé avec plusieurs titulaires.

Le marché subséquent TP-P a été lancé le 1^{er} décembre 2021 pour la création d'une prise d'eau, d'un passage busé et l'installation d'abreuvoirs sur des parcelles agricoles de M. Cyrille COIGNAC, situées sur la commune de Bujaleuf.

Les titulaires avaient jusqu'au 22 décembre 2021 à 18h00 pour transmettre leurs offres.

Titulaires remis en concurrence : DUSSOUCHAUD, SOTEC, SA-TPA et GUICHARD TP.

L'entreprise GUICHARD TP n'a pas remis d'offre.

Les entreprises DUSSOUCHAUD, SA-TPA et SOTEC ont remis une offre :

- DUSSOUCHAUD: 20 034 €

- SA-TPA: 23 340 € - SOTEC: 24 600 €

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-07-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022

Au vu des propositions de devis et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise DUSSOUCHAUD pour un montant de 20 034 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres à voix délibérative GEMAPI, à l'unanimité, valident cette proposition et décident d'attribuer le marché à l'entreprise DUSSOUCHAUD. Ils autorisent le Président à signer le devis sous réserve de signature de la convention de travaux par le propriétaire.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	12
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	8
Votants	8
Exprimés	8
Oui	8

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220209-DEL-2022-08-DE Date de télétransmission : 11/02/2022 Date de réception préfecture : 11/02/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 février, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 2 février 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Michel THEYS - Guy TOUZET

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-08

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI STAGIAIRE BILAN-ÉVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT 2

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'accueillir au sein du PETR du Pays Monts et Barrages, Mademoiselle Pauline GORGEON, étudiante en Master II « Science de l'Eau et de l'Environnement » à l'Université de Tours dans le cadre de son stage de fin d'année.

Thème du stage : Bilan et évaluation du Contrat territorial Vienne Amont 2.

Maître de stage : Estelle GILLES, Chargée de mission GEMAPI.

Ce stage se déroulera du 2 mars au 31 août 2022.

Mademoiselle Pauline GORGEON percevra une gratification de stage du 2 mars au 31 août 2022 correspondant selon les textes en vigueur à un taux horaire de 3,90 €. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter.

Dans le cadre de cette mission, les frais de déplacement de Mademoiselle Pauline GORGEON seront pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les propositions du Président et disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe GEMAPI 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	30
Pouvoir	3
Votants	33
Exprimés	33
Oui	33
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220223-DEL-2022-09-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022

PaysMonts&Barrages
Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 février 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE Daniel CHANGION - Estelle DELMOND représentée par Vincent LONTRADE - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Alain DARBON** à Lionel LEMASSON - **Jean-Pierre NEXON** à Sébastien MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-09

OBJET: DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Monsieur le Président introduit le Débat d'Orientations Budgétaires en rappelant que les prévisions budgétaires 2022 intègrent les actions liées :

- à la gestion et l'administration du PETR (fonctionnement du PETR, postes directeur et secrétariat)
- à la stratégie et aux contractualisations (mise en œuvre du projet de territoire 2021-2026, mise en œuvre des contractualisations avec l'État et la Région N-A, mise en œuvre des programme européens et mise en place d'outils de communication)
- à la valorisation des ressources (mise en œuvre des actions des services Animation et Éducatif du Pays d'art et d'histoire, mise en œuvre de la coordination des activités de pleine nature et mise en œuvre du dispositif Classes sports nature)
- au développement économique (animation économique du territoire, mise en œuvre du dispositif ACP, mise en œuvre de la GPECT déploiement de la démarche zéro chômeur de longue durée, mise en œuvre du nouveau plan d'actions circuits courts dans la restauration collective)
- à l'exercice de la compétence GEMAPI avec son budget annexe (mise en œuvre des travaux de la phase 5 du Contrat territorial Vienne Amont 2, prévention des inondations, poste Chargée de mission GEMAPI)

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel de chacune de ces grandes thématiques (Cf. rapport d'orientations budgétaires)

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent les grandes orientations budgétaires 2022 du PETR, présentées par le Président.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	30
Pouvoir	3
Votants	33
Exprimés	33
Oui	33
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220223-DEL-2022-10-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 février 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND représentée par Vincent LONTRADE - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Alain DARBON** à Lionel LEMASSON - **Jean-Pierre NEXON** à Sébastien MOREAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-10

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENTS DU PETR

Monsieur le Président rappelle que les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents ont été fixées par délibération du Comité syndical du 26 août 2020 de la façon suivante :

Population entre 20 000 et 49 999 h	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	25,59%	100%
1er Vice-Président	10,24%	100%
2 ^{ème} Vice Président	10,24%	100%
3 ^{ème} Vice Président	10,24%	100%

Compte tenu des contraintes budgétaires, le Président, en commun accord avec ses Vice-Présidents, propose de modifier les indemnités de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220223-DEL-2022-10-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022

Population entre 20 000 et 49 999 h	Taux applicable à compter du 01/03/2022
Président	21,21%
1er Vice-Président	8,90%
2ème Vice-Président	8,90%
3ème Vice-Président	8,90%

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de fixer les indemnités comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	40
Présents	30
Pouvoirs	3
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	29
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	21
Pouvoirs membres GEMAPI	3
Votants	24
Exprimés	24
Oui	24
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220223-DEL-2022-11-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 février 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND représentée par Vincent LONTRADE - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Yves LE GOUFFE Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Alain DARBON** à Lionel LEMASSON - **Jean-Pierre NEXON** à Sébastien MOREAU.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER - Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND représentée par Vincent LONTRADE - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.

MEMBRES COMPÉTENCE GEMAPI AYANT DONNÉ POUVOIR:

Dominique BAUDEMONT à Jean-Pierre BOSDEVIGIE - **Alain DARBON** à Lionel LEMASSON - **Jean-Pierre NEXON** à Sébastien MOREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-11

OBJET: COMPÉTENCE GEMAPI

INSTALLATION DE LA COMMISSIONS GEMAPI

Monsieur le Président rappelle que conformément au règlement intérieur du PETR, modifié par délibération du Comité syndical du 24 novembre 2021, la Commission GEMAPI est composée du Président du PETR et de dix membres issus à parts égales des deux communautés de communes concernées par

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220223-DEL-2022-11-DE Date de télétransmission : 02/03/2022 Date de réception préfecture : 02/03/2022

cette compétence exercée à la carte. Les cinq membres de chaque communauté de communes sont choisis pour trois d'entre eux parmi les membres du Bureau, les deux autres parmi les membres du Bureau ou du Comité syndical.

S'ils ne sont pas déjà membres de la commission, les présidente et président des deux communautés de communes concernées sont systématiquement invités aux réunions de la commission et informés de ses avis.

Il est proposé d'arrêter la composition de la commission GEMAPI comme suit :

Membres issus de la Communauté de communes de Noblat :

- Estelle DELMOND Membre du Bureau syndical
- Michaël KAPSTEIN Membre du Bureau syndical
- Lionel LEMASSON Membre du Bureau syndical
- Guy TOUZET Membre du Bureau syndical
- Josiane ROUCHUT Membre du Comité syndical

Membres issus de la Communauté de communes des Portes de Vassivière :

- Laurent PAQUET Membre du Bureau syndical
- Philippe SIMON Membre du Bureau syndical
- Michel THEY Membre du Bureau syndical
- Michelle BESNIER Membre du Comité syndical
- Richard GORA Membre du Comité syndical

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220309-DEL-2022-12-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence d'Yves LE GOUFFE, Vice-Président.

Date de la convocation : 2 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-12

OBJET: CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES D'ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE, DE VIOLENCE, DE MENACE OU D'INTIMIDATION, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Monsieur le Vice-Président informe que l'article L 135-6 du Code général de la Fonction Publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif peut être confié aux centres de gestion.

C'est à ce titre, que le Centre de Gestion de la Haute-Vienne (CDG 87) propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le Conseil d'Administration du CDG 87 a fixé le coût d'adhésion à 3 € par agent présent dans la collectivité/établissement.

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG 87 comporte 3 procédures :

- le recueil et le traitement par une cellule interne au CDG des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7j);
- l'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220309-DEL-2022-12-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022

De son côté, la collectivité s'engage à :

- informer ses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen ;
- nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG 87 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité ;
- prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanction disciplinaire etc.).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission, les membres du Bureau syndical autorisent le Président à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Le Vice-Président, Yves LE GOUFFE

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220309-DEL-2022-13-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence d'Yves LE GOUFFE, Vice-Président.

Date de la convocation : 2 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-13

OBJET: PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES - STAGIAIRE ÉVALUATION

Monsieur le Vice-Président propose aux membres du Bureau d'accueillir au sein du PETR du Pays Monts et Barrages, Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY, étudiante en Master II « Droit de l'Environnement et de l'Urbanisme » à l'Université de Limoges dans le cadre de son stage de fin d'année.

Thème du stage : Évaluation du programme Leader Monts et Barrages

Maître de stage : Cécile KOHUT, Animatrice-gestionnaire Leader.

Ce stage se déroulera du 4 avril au 31 août 2022.

Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY percevra une gratification de stage du 4 avril au 31 août 2022 correspondant selon les textes en vigueur à un taux horaire de 3,90 €. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter.

Dans le cadre de cette mission, les frais de déplacements de Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY seront pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité les propositions du Vice-Président et disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Le Vice-Président, Yves LE GOUFFE

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220309-DEL-2022-14-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence d'Yves LE GOUFFE, Vice-Président.

Date de la convocation : 2 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-14

OBJET : CIRCUITS COURTS - FICHE-ACTION LEADER N°2 RÉALISATION D'UNE VIDÉO « DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS ET/OU BIO DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE DU PAYS MONTS ET BARRAGES » CAHIER DES CHARGES

Monsieur le Vice-Président rappelle que le programme d'actions circuits-courts pour les années 2021-2023 a été établi à partir des besoins identifiés par le biais d'entretiens auprès des nouvelles cantines volontaires et des cantines déjà accompagnées de 2018 à 2020.

Le Plan d'actions prévoit la réalisation de vidéo(s) « développement de l'approvisionnement en circuits courts et/ou bio des structures de restauration scolaire du Pays Monts et Barrages ».

Ce projet vise à rendre compte des démarches engagées par les cantines du territoire, avec plusieurs objectifs :

- participer à la valorisation du travail effectué par les cantiniers et cantinières dans leurs structures (auprès des familles des enfants accueillis et plus largement du grand public)
 - inciter d'autres structures de restauration collective ou territoires à s'engager dans ce type de démarche
 - valoriser la dimension collective de ce type de démarche (agents, élus, producteurs, intermédiaires)

Monsieur le Vice-Président présente le cahier des charges qui précise :

L'objet de la commande

La réalisation de vidéo(s) « développement de l'approvisionnement en circuits courts et/ou bio des structures de restauration scolaire du Pays Monts et Barrages ». Ce projet vise à rendre compte des démarches engagées par les cantines du territoire.

Le contenu devra permettre de :

- partager des témoignages d'élus, d'agents, de familles, de formateurs, de producteurs, ...
- rendre compte les formations organisées par le PETR du Pays Monts et Barrages dans le cadre du programme d'actions et notamment :
 - √ la formation collective du 18/05/2022 portant sur « l'élaboration des menus »,
 - \checkmark un évènement de rencontre entre producteurs, intermédiaires et structures de restauration collective du territoire le $1^{er}/06/2022$
 - ✓ l'accompagnement individuel des structures volontaires

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220309-DEL-2022-14-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022

- 2- Le rôle du PETR du Pays Monts et Barrages
- 3- Le rôle du prestataire
- 4- La forme de la réponse attendue (devis, descriptif des formats proposés, méthodologie)
- 5- Les critères de sélection (prix, méthodologie et calendrier de réalisation)

Calendrier de la consultation :

- Lancement de la consultation : jeudi 10 mars 2022
- Date limite de réception des offres : mercredi 30 mars 2022
- Choix du prestataire : mercredi 6 avril 2022 en Bureau syndical

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, valident à l'unanimité le cahier des charges présenté et décident de lancer la consultation.



Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220309-DEL-2022-15-DE Date de télétransmission : 14/03/2022 Date de réception préfecture : 14/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence d'Yves LE GOUFFE, Vice-Président.

Date de la convocation : 2 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-15

<u>OBJET</u>: AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INTERCONSULAIRE DE LA HAUTE-VIENNE

Monsieur le Vice-Président rappelle que la convention de partenariat « CRESS N-A, Interconsulaire de la Haute-Vienne et PETR », signée le 1^{er} octobre 2021 fait suite à un précédent partenariat entre les parties sur la période 2018-2020. La première convention a permis aux parties prenantes d'intégrer l'Économie sociale et solidaire dans leurs stratégies de développement et la nouvelle, prend en considération les éléments de bilan et intègre les nouvelles perspectives de collaboration entre les parties.

Pour rappel, les six grands axes de travail qui ont été définis dans la convention sont les suivants :

- Sensibiliser à l'ESS les élus et le public jeune
- Agir sur les conditions d'entreprendre en ESS
- Sensibiliser les chefs d'entreprises de plus de 55 ans sur la transmission/reprise en SCOP
- Comprendre et accompagner les mutations d'emplois dans les structures de l'ESS
- Valoriser les fondements de l'ESS comme leviers de développement d'innovation territoriale
- Faire connaître/valoriser l'ESS

Conformément son article 10, la convention signée le 1^{er} octobre 2021 peut être modifiée par avenant. La modification proposée vise à intégrer l'offre de service développée par la CRESS pour accompagner les collectivités lauréates du dispositif de l'État « Petites Villes de Demain ». Elle permettra de créer davantage de synergies entre les parties pour accompagner au mieux les Petites Villes de Demain du territoire.

L'accompagnement des Petites Villes de Demain par les parties poursuit deux objectifs principaux :

- Faciliter l'émergence de projets ESS sur le territoire
- Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement à la création/reprise d'entreprise

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical du PETR, à l'unanimité, valident le projet d'avenant convention présenté et autorisent le Président ou le Vice-Président en charge de la Commission « Développement économique » à signer cet avenant.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Le Vice-Président,
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-16-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022



Le Château 87460 BUJALEUF

PETR du Pays MONTS ET BARRAGES Le Château 87460 BUJALEUF

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF **BUDGET PRINCIPAL**

Nombre des membres en exercice: 40

Nombre des membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 31

Exprimés: 31

Oui: 31 Non: 0

Date de convocation: 11 mars 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-16

Séance du 23 mars 2022 à 19 h 00

Le Comité syndical réuni à Bujaleuf, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOREAU délibérant sur le compte administratif, de l'exercice 2021 dressé par Madame Estelle DELMOND, Vice-Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

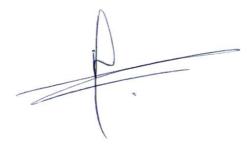
LIBELLÉ	FONCTIO	NNEMENT	INVESTI	SSEMENT	ENSEME	BLE
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE ADMINISTRATIF	ou	ou	ou	ou	ou	ou
PRINCIPAL	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS	DÉFICIT	EXCÉDENTS
Résultats reportés		111 746,02 €		38 604,64 €		150 350,66 €
Opérations de l'exercice	589 230,83 €	516 591,94 €	108 957,08 €	122 431,09 €	698 187,91 €	639 023,03 €
TOTAUX	589 230,83 €	628 337,96 €	108 957,08 €	161 035,73 €	698 187,91 €	789 373,69 €
Résultats de clôture		39 107,13 €		52 078,65 €	-	91 185,78 €
Restes à réaliser			18 432,00 €	59 520,00 €	18 432,00 €	59 520,00 €
TOTAUX CUMULÉS		39 107,13 €	127 389,08 €	220 555,73 €	127 389,08 €	259 662,86 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		39 107,13 €	•	93 166,65 €	·	132 273,78 €

2º Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4º Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Pour expédition conforme, Le Président, Sébastien MOREAU



Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-17-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022

PaysMonts&Barrages
Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOULIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON représenté par Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET représenté par Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON représenté par Évelyne MARQUÈS - Dominique TALABOT représenté par Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-17

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-18-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOULIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON représenté par Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET représenté par Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON représenté par Évelyne MARQUÈS - Dominique TALABOT représenté par Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-18

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2021

Le Comité Syndical, Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, Considérant les éléments suivants :

POUR MÉMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **111 746,02 €** Excédent d'investissement antérieur reporté : **38 064,64 €**

SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Solde d'exécution de l'exercice : **13 474,01 €** Solde d'exécution cumulé : **52 078,65 €**

RESTES A RÉALISER AU 31/12/21

Dépenses d'investissement : **18 432,00 €**Recettes d'investissement : **59 520,00 €**

Solde : **41 088,00 €**

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/21

Rappel du solde d'exécution cumulé : 52 078,65 € Rappel du solde des restes à réaliser : 41 088,00 €

Excédent de financement total : 93 166,65 €

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-18-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER

Résultat de l'exercice : - 72 638,89 € Résultat antérieur : 111 746,02 €

Total à affecter : 39 107,13 €

AFFECTATION

1 – Couverture de besoin de financement de la Section d'Investissement : 0,00 €

2 – Reste sur excédent de Fonctionnement à reporter au B.P. 2022 : 39 107,13 €

TOTAL : 39 107,13 €

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-19-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOULIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON représenté par Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET représenté par Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON représenté par Évelyne MARQUÈS - Dominique TALABOT représenté par Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-19

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Le Président rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Président présente le Budget Principal qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 708 830,00 € et se décompose comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUGDET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT	591 901 €	591 901 €
SECTION INVESTISSEMENT	116 929 €	116 929 €
TOTAL DU BUDGET	708 830 €	708 830 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité, le Budget primitif 2022 du Budget Principal tel que présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-20-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOULIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON représenté par Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET représenté par Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON représenté par Évelyne MARQUÈS - Dominique TALABOT représenté par Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-20

OBJET: BUDGET RINCIPAL - PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que la participation des communautés de communes pour l'année 2022 pour le budget principal du PETR est répartie comme suit :

✓ Communauté de communes de Briance-Combade

Part fixe: 15 561,88 €Part missions: 46 913,75 €

✓ Communauté de communes de Noblat

Part fixe: 17 219,06 €
Part missions: 103 545,94 €
Part GEMAPI: 2 751,11 €

✓ Communauté de communes des Portes de Vassivière

- Part fixe: 17 219,06 €
- Part missions: 53 551,31 €
- Part GEMAPI: 1 856,89 €

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-21-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOULIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON représenté par Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET représenté par Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON représenté par Évelyne MARQUÈS - Dominique TALABOT représenté par Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-21

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

Le Président rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Président présente le Budget annexe GEMAPI qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 106 309 € et se décompose comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022 – BUGDET ANNEXE GEMAPI	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT	45 995 €	45 995 €
SECTION INVESTISSEMENT	60 314 €	60 314 €
TOTAL DU BUDGET	106 309 €	106 309 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité, le Budget primitif 2022 du Budget annexe GEMAPI tel que présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	32
Pouvoir	0
Votants	32
Exprimés	32
Oui	32
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220323-DEL-2022-22-DE Date de télétransmission : 24/03/2022 Date de réception préfecture : 24/03/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 11 mars 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER représentée par Anthony THEYS - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOULIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD Richard GORA - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON représenté par Carole BEN TOUMIA - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON - Laurent PAQUET représenté par Mathieu ANOMAN - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Frédéric SUDRON représenté par Évelyne MARQUÈS - Dominique TALABOT représenté par Sylvain NARD - Michel THEYS Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-22

<u>OBJET</u>: BUDGET ANNEXE GEMAPI - PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES AU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Président informe les membres du Comité syndical que la participation des communautés de communes pour l'année 2022 pour le Budget annexe GEMAPI est répartie comme suit :

- Communauté de communes de Noblat : 10 219, 35 €
- Communauté de communes des Portes de Vassivière : 6 897,65 €

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220406-DEL-2022-23-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 30 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-23

OBJET : CIRCUITS COURTS - FICHE-ACTION LEADER N°2 RÉALISATION D'UNE VIDÉO « DÉVELOPPEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS ET/OU BIO DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE DU PAYS MONTS ET BARRAGES » CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle que le programme d'actions circuits-courts pour les années 2021-2023 prévoit la réalisation de vidéo(s) « développement de l'approvisionnement en circuits courts et/ou bio des structures de restauration scolaire du Pays Monts et Barrages ». Ce projet vise à rendre compte des démarches engagées par les cantines du territoire, avec plusieurs objectifs :

- participer à la valorisation du travail effectué par les cantiniers et cantinières dans leurs structures (auprès des familles des enfants accueillis et plus largement du grand public)
 - inciter d'autres structures de restauration collective du territoires à s'engager dans ce type de démarche
 - valoriser la dimension collective de ce type de démarche (agents, élus, producteurs, intermédiaires)

Conformément au cahier des charges validé par le Bureau syndical du 9 mars 2022, une consultation a été lancée le jeudi 10 mars 2022, auprès de 4 prestataires qui avaient jusqu'au mercredi 30 mars 2022 pour remettre une offre.

Les 4 prestataires ont répondu à la consultation :

- Entre vous et Nous Production (SASU BG COM) pour un montant de 3 444 € TTC
- Oui Dire Studio pour un montant de 9 374 € TTC
- Télé Millevaches pour un montant de 3 845 € TTC
- Grand Ciel Pictures pour un montant de 2 772 € TTC.

Au vu de la méthodologie, de la procédure de conduite du projet, de l'offre de prix et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de « **Grand Ciel Pictures** » pour un montant de **2 772 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité valident le choix de « **Grand Ciel Pictures** » pour la réalisation de la vidéo, pour un montant de **2 772 € TTC** et autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché et au bon déroulement de l'action.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220406-DEL-2022-24-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 30 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-24

OBJET: CIRCUITS COURTS - FICHE-ACTION LEADER N°2 DEMANDE DE SUBVENTION LEADER - PLAN DE FINANCEMENT PLAN D'ACTIONS 2021-2023

Monsieur le Président rappelle que le programme d'actions circuits-courts pour les années 2021-2023 a été validé par le Bureau syndical du 13 octobre 2021 et a connu depuis des ajustements, avec notamment les projets de réalisation d'une vidéo promotionnelle sur « le développement de l'approvisionnement en circuits courts et/ou bio des structures de restauration scolaire du Pays Monts et Barrages » et d'organisation d'une rencontre « producteurs/restaurants scolaires/intermédiaires » le mercredi 1er juin 2022.

Le plan de financement actualisé du plan d'actions circuits courts pour la période 2021-2023 est donc le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Intitulé	Montant TTC	Intitulé	Montant	Taux
Formation "gestion de budget"	943,00 €	Autofinancement PETR	4 656,60 €	25,43%
Formation "élaboration des menus – équilibre				
nutritionnel et plan alimentaire - menu	5 600,00 €			
végétarien"				
+ Animation d'un atelier "recettes et menus"				
+ Accompagnement par une diététicienne				
("premiers conseils")				
Accompagnement individualisé	7 718,00 €	LEA DER	13 654,40 €	74,57%
de restaurants scolaires		LLADLK	15 057,70 €	74,3770
Frais logistiques (repas/accueil)	450,00 €			
des 3 journées d'information				
Livrable "valorisation recettes et menus"	600,00 €			
Réalisation de vidéos	3 000,00 €			
Evénement : rencontres restaurants scolaires				
Défraiements intervenants	800,00 €			
Frais d'accueil (repas)	500,00 €			
Total	18 311,00 €	Total	18 311,00 €	100,00%

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220406-DEL-2022-24-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté et autorisent le Président à procéder à la demande de subvention auprès du GAL Monts et Barrages (LEADER).

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220406-DEL-2022-25-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 30 mars 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-25

OBJET: DISPOSITIF ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ MONTS ET BARRAGES ACTIONS COLLECTIVES 2022-2023

Monsieur le Président rappelle que PETR, en partenariat avec les Communautés de communes et la Région Nouvelle-Aquitaine, met en œuvre le dispositif Action Collective de Proximité sur son territoire.

Il rappelle que ce dispositif régional s'adresse aux TPE de moins de 10 salariés du commerce et de l'artisanat. L'objectif général de ce dispositif est de soutenir l'économie de proximité sur les territoires ruraux vulnérables en accompagnant les entreprises dans leur modernisation, leur repositionnement et leur capacité à innover.

Le plan d'actions, la méthodologie, les filières et les centralités pour la mise en œuvre de ce dispositif ACP ont été validés au Bureau syndical du 12 mai 2021.

Il s'agit à la fois de mettre en œuvre des aides individuelles pour les entreprises mais aussi des actions collectives. Conformément aux propositions du Comité de pilotage ACP du 11 mars 2022, le Président présente le plan des actions collectives du dispositif ACP.

1- Fiche-action « Transmission reprise »

- Action 1 : Organisation de réunions d'information collective sur la thématique de la transmission d'entreprise à destination des chefs d'entreprise.
 - Action 2 : Accompagnement individualisé à la transmission d'entreprise

2- Fiche-action « Emploi - recrutement »

- Action 1 : Organisation d'un évènement à destination des entreprises de la filière Café-hôtel-restaurant
- Action 2 : Constitution d'un réseau d'hébergements pour faciliter l'accueil des travailleurs apprentis et saisonniers

3- Fiche-action « Transformation numérique »

- Action 1 : Sensibilisation et formation des chefs d'entreprise aux outils numériques
- Action 2 : Soutien à la production en ligne pour les entreprises du territoire

4- Fiche-action « Transition écologique, énergétique dans la construction - Matériaux biosourcés, géo-sourcés »

- Action 1 : Sensibilisation des acteurs du territoire à l'utilisation des matériaux biosourcés, géo-sourcés dans la construction
 - Action 2 : Structuration d'une filière locale de matériaux biosourcés

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220406-DEL-2022-25-DE Date de télétransmission : 07/04/2022 Date de réception préfecture : 07/04/2022

Il est précisé que ces actions bénéficieront du soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et feront l'objet de demandes de subventions avec validation des plans de financement au fur-et-à-mesure de leur mise en œuvre par le Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan des actions collectives du dispositif ACP Monts et Barrages présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220511-DEL-2022-26-DE Date de télétransmission : 16/05/2022 Date de réception préfecture : 16/05/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mai le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 4 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-26

OBJET: CONTRAT DE LOCATION POUR UN VÉHICULE DE SERVICE

Monsieur le Président rappelle que depuis 2019, le PETR dispose d'un véhicule de service en location, notamment pour les déplacements nécessaires à l'exercice de la mission GPECT/ADECT Mille Sources sur les territoires Monts et Barrages et Sud-Creusois et ceux des autres services du PETR dès qu'il est disponible.

Le contrat arrivant à échéance en juillet prochain, le PETR a sollicité une nouvelle proposition auprès du Garage de Noblat.

Les conditions de la nouvelle proposition sont les suivantes :

Véhicule proposé : Peugeot 208

- Durée de location : 4 ans

Loyer mensuel: 429,28 € TTC le 1er mois puis 309,28 € TTC sur 47 mois

Carte grise : 177,76 €

Carburant de départ : 31,84 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la proposition du Garage de Noblat et autorisent le Président à signer le devis et tout document nécessaire au bon déroulement du contrat.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220511-DEL-2022-27-DE Date de télétransmission : 16/05/2022 Date de réception préfecture : 16/05/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mai le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 4 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-27

OBJET: GPECT / ADECT MILLE SOURCES - FILIÈRE BOIS PLAN D'ACTIONS 2022

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages et le Syndicat mixte du Pays Sud Creusois portent une démarche de développement et de gestion des emplois et des compétences territoriale (GPECT). Elle permet d'anticiper au mieux les besoins des entreprises en matière de formations et d'emplois de façon à favoriser l'accès à l'emploi, sécuriser les parcours professionnels et socio-économiques locaux.

Depuis 2020, un important travail est mené sur la filière bois avec une phase de diagnostic, suivie de la mise en œuvre d'un premier plan d'actions avec notamment 2021 la réalisation d'une vidéo et de portraits d'acteurs de la filière et la 2ème édition de la Quinzaine du Bois.

Conformément aux propositions du Comité de pilotage de la filière bois, le Président présente le plan d'actions 2022/2023 :

1ère action: Sensibilisation du public scolaire

Objectif: Répondre aux enjeux d'attractivité de la filière, en améliorer son image et communiquer sur les

métiers

Réalisation : Deux collèges tests (Ahun et Châteauneuf-la-Forêt) et déploiement dans tous les collèges du

territoire Mille Sources

2ème action : Forum de la filière bois (en remplacement de la Quinzaine du Bois)

Objectifs: Répondre aux besoins de recrutement des entreprises et anticiper les métiers de demain, aux

besoins en formation

Réalisation: Octobre 2022 avec visites d'entreprises, stands, job dating, tables rondes

3ème action : **Visites d'entreprises dans le cadre de plans de recrutement** (selon les besoins)

Objectif : Répondre aux besoins de recrutement des entreprises et anticiper les métiers de demain Réalisation : Visites d'entreprises pour faire découvrir les métiers et entretiens individuels en fin de visite

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220511-DEL-2022-27-DE Date de télétransmission : 16/05/2022 Date de réception préfecture : 16/05/2022

4ème action : Coordination pour la réalisation de vidéos d'entreprises

Objectif : Répondre aux besoins d'attractivité de la filière (communication)

Réalisation: Recensement des entreprises intéressées, accompagnement pour la réalisation des cahiers des

charges et mise en relation des entreprises avec le prestataire

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan d'actions de la filière bois pour la période 2022/2023.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220608-DEL-2022-28-DE Date de télétransmission : 10/06/2022 Date de réception préfecture : 10/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-28

OBJET: PROGRAMMES EUROPÉENS - STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT 2023-2027

Monsieur le Président rappelle que le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages du 12 janvier 2022 a validé la méthodologie pour élaborer la candidature en réponse à l'appel lancé par la région Nouvelle-Aquitaine relatif à la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un DLAL (Développement Local par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

La candidature du PETR, à remettre avant le 17 juin 2022, comportera les éléments suivants :

- La présentation de la stratégie :
 - présentation et diagnostic du territoire, analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
 - descriptif des modalités de mobilisation des acteurs
 - description de la stratégie et de ses objectifs (à partir du projet de territoire)
 - plan d'actions (« fiches-actions »)
 - maquette financière par fonds (LEADER et FEDER)
 - projet d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie
 - modalités de gouvernance
- Un résumé du projet de candidature
- La charte d'engagement du territoire pour la mise œuvre de la stratégie signé du Président du PETR
- La copie de **la convention territoriale du 10/12/2021** précisant que la coordination (élaboration, suivi, évaluation) des programmes européens est confiée au PETR par les 3 EPCI
- L'engagement de la structure portant la candidature : présente délibération en attendant la délibération du Comité syndical du 22 juin 2022.

Le résumé du projet de candidature est annexé à la délibération : il précise les points essentiels du diagnostic territorial, de la stratégie et de ses objectifs, du plan d'actions et la maquette par fonds, des modalités d'animation, de communication et de gouvernance.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la stratégie présentée dans le dossier de candidature et autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220608-DEL-2022-29-DE Date de télétransmission : 10/06/2022 Date de réception préfecture : 10/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-29

OBJET: PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES - PROLONGATION STAGIAIRE ÉVALUATION

Monsieur le Président rappelle que conformément à la décision du Bureau syndical du 9 mars 2022, le PETR accueille dans le cadre de l'évaluation du programme Leader, Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY, étudiante en Master II « Droit de l'Environnement et de l'Urbanisme » à l'Université de Limoges.

Ce stage initialement prévu sur la période allant du 4 avril au 31 août 2022, peut être prolongé d'un mois soit jusqu'au 30 septembre 2022. Cette prolongation de stage avait été évoquée lors de la signature de la convention avec l'Université et permettra de finaliser l'évaluation du programme Leader.

Monsieur le Président rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 et que Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY percevra pour cette période supplémentaire, une gratification de stage correspondant selon les textes en vigueur à un taux horaire de 3,90 €. Aucune cotisation sociale (patronale et salariale) n'est à acquitter. Dans le cadre de cette mission, les frais de déplacements de Mademoiselle Anaëlle COIFFARD-ROY seront également pris en charge par le PETR du Pays Monts et Barrages.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent à l'unanimité cette proposition de prolongation de stage pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220608-DEL-2022-30-DE Date de télétransmission : 10/06/2022 Date de réception préfecture : 10/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-30

OBJET: DISPOSITIF CLASSES SPORTS NATURE SÉLECTION DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages a lancé un appel à candidatures auprès des écoles de son territoire afin de sélectionner les classes qui bénéficieront du dispositif Classes Sports nature pour l'année scolaire 2022-2023.

Cet appel à candidatures a été lancé le 4 avril 2022 et les classes avaient jusqu'au 13 mai 2022 pour y répondre.

Le PETR a reçu 14 candidatures dans les délais : Bujaleuf, Champnétery, Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers La Croisille-sur-Briance, Masléon, Le Châtenet-en-Dognon, Moissannes (2 classes), Nedde, Peyrat-le-Château, Royères, Saint-Léonard-de-Noblat (2 classes).

Les critères de sélection utilisés sont les suivants :

- rotations et des effectifs avec un système de jetons
- priorité aux candidatures refusées en 2021
- maillage territorial.
- optimiser les déplacements du prestataire en tenant compte du bilan carbone.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de sélectionner les classes suivantes :

- Période 3 Automne 2022
 - Champnétery
 - La Croisille-sur-Briance
 - Moissannes (1 classe)
 - Nedde

• Période 4 - Printemps 2023

- Châteauneuf-la-Forêt
- Bujaleuf
- Royères
- Saint-Léonard-de-Noblat (1 classe)

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220608-DEL-2022-30-DE Date de télétransmission : 10/06/2022 Date de réception préfecture : 10/06/2022

Il est précisé que chaque classe bénéficiera de 5 séances. Les activités et lieux de pratique seront arrêtés et validés en concertation avec chaque classe et le chargé de mission Pleine nature.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Le Président,

Sébastien MOREAU

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220608-DEL-2022-31-DE Date de télétransmission : 10/06/2022 Date de réception préfecture : 10/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 31 mai 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-31

OBJET: GPECT / ADECT MILLE SOURCES - DEMANDE DE SUBVENTION DREETS NOUVELLE-AQUITAINE

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé en 2018, dans une démarche de développement des emplois et des compétences territoriale en partenariat avec le Pays Sud Creusois (ADECT Mille Sources). Pour cela, une Chargée de mission Emploi-Formation a été recrutée le 3 juin 2019.

En 2019, la filière bois a été choisie comme filière prioritaire. Les années 2020 et 2021, ont été consacrées au diagnostic de la filière puis à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

L'année 2022 est consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la filière bois et à la réalisation du diagnostic et à la définition du plan d'actions de la filière des hébergements touristiques et de la restauration, retenue comme 2ème filière prioritaire par le Comité de Pilotage du 27 septembre 2021.

Dans le cadre de cette démarche, le PETR a bénéficié du soutien financier de l'État jusqu'au 31 décembre 2021. Il est proposé de solliciter de nouveau une subvention auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine, pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2022, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
		Région Nouvelle-Aquitaine (60 % sur salaires et charges)	11 055,60 €
Salaires et charges	18 426,00 €	DREETS Nouvelle-Aquitaine (20 % sur salaires et charges)	3 685,20 €
		Autofinancement PETR Monts et Barrages et Pays Sud Creusois	3 685,20 €
Total	18 426,00 €	Total	18 426,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la DREETS Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	29
Pouvoir	2
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

J.

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220622-DEL-2022-32-DE Date de télétransmission : 23/06/2022 Date de réception préfecture : 23/06/2022

PaysMonts&Barrages
Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 10 juin 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Richard GORA - Michaël KAPSTEIN Philippe LAMARGOT - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Monique LAFARGE - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Jean-Pierre NEXON à Guy TOUZET - Josiane ROUCHUT à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-32

OBJET: BUDGET PRINCIPAL 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président informe qu'à l'issue des premiers mois de mise en œuvre du budget annexe GEMAPI, et par souci de simplifications des démarches liées notamment à la DSN, le comptable public préconise que les dépenses de salaires et charges liées au poste de Chargée de mission GEMAPI, prévues sur le budget annexe GEMAPI, soient réintégrées au budget principal du PETR.

Un remboursement sera opéré en fin d'année par le budget annexe avec une recette de fonctionnement à l'article 70841 « Autres produits - Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe ».

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose le projet de décision modificative et additive de crédits pour le budget principal n° 1- 2022 suivant :

	Section Fonctionnement - Dépenses	
Articles	Chapitre 12	Montants
6218	Personnels exterieurs aux services	
6336	Cotisations CDG - CNFPT	+ 504,00 €
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	
64112	Personnel titulaire - NBI	
64114	Personnel titulaire - Indemnité Inflation	
64118	Personnel titulaire - Autres Indemnités	
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération principale	+ 15 563,70 €
64134	Personnel non titulaire - Indemnité Inflation	
64138	Personnel non-titulaire - Autres Indeminités	+ 1 027,33 €
6451	Cotisations URSSAF	+ 5 076,00 €
6453	Cotisations Caisses de retraites	+ 701,00 €
6454	Cotisations Pôle Emploi	+ 673,00 €
6455	Assurance personnel	
6456	FNC Supplément Familial	
6474	Versements aux œuvres sociales	
	TOTAL DM	+ 23 545,03 €
	TOTAL CHAPITRE 12 APRÈS DM	386 910,03 €

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220622-DEL-2022-32-DE Date de télétransmission : 23/06/2022 Date de réception préfecture : 23/06/2022

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT APRÈS DM : 615 446,03 €

	Section Fonctionnement - Recettes		
Articles	Chapitre 70	Montants	
70841	Autres produits - Mise à disposition de personnel facturée au budget annexe GEMAPI	+ 23 545,03 €	
70878	Remboursement frais		
	TOTAL DM	+ 23 545,03 €	
	TOTAL CHAPITRE 70 APRÈS DM	58 845,03 €	

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT APRÈS DM : 615 446,03 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité la décision modificative et additive de crédits pour le budget principal n° 1- 2022 telle que présentée.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Le Président,

Sébastien MOREAU

Nombre de membre en exercice	40
Présents	29
Pouvoir	2
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220622-DEL-2022-33-DE Date de télétransmission : 23/06/2022 Date de réception préfecture : 23/06/2022

PaysMonts&Barrages Le Château 87460 BUJALEUF

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Richard GORA - Michaël KAPSTEIN Philippe LAMARGOT - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Monique LAFARGE - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Jean-Pierre NEXON à Guy TOUZET - Josiane ROUCHUT à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-33

OBJET: BUDGET ANNEXE GEMAPI 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président informe qu'à l'issue des premiers mois de mise en œuvre du budget annexe GEMAPI, et par souci de simplifications des démarches liées notamment à la DSN, le comptable public préconise que les dépenses de salaires et charges liées au poste de Chargée de mission GEMAPI, prévues sur le budget annexe GEMAPI, soient réintégrées au budget principal du PETR.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose le projet de décision modificative de virement de crédits pour le budget annexe GEMAPI n° 1- 2022 suivant :

	Section Fonctionnement - Dépenses		
Articles	Chapitre 12	Montants	
6218	Personnels exterieurs aux services	+ 23 545,03 €	
6336	Cotisations CDG - CNFPT	- 504,00 €	
64131	Personnel non-titulaire - Rémunération principale	- 15 563,70 €	
64138	Personnel non-titulaire - Autres Indeminités	- 1 027,33 €	
6451	Cotisations URSSAF	- 5 076,00 €	
6453	Cotisations Caisses de retraites	- 701,00 €	
6454	Cotisations Pôle Emploi	- 673,00 €	
	TOTAL CHAPITRE 12 APRÈS DM	34 645,00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité la décision modificative de virement de crédits pour le budget principal n° 1- 2022 telle que présentée.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	29
Pouvoir	2
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220622-DEL-2022-34-DE Date de télétransmission : 23/06/2022 Date de réception préfecture : 23/06/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 10 juin 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN Guillaume BONNETAUD - Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Isabelle BOURLIATAUD - Patrick BRUN - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Richard GORA - Michaël KAPSTEIN Philippe LAMARGOT - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Monique LAFARGE - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Jean-Pierre NEXON à Guy TOUZET - Josiane ROUCHUT à Claudine GIRAUD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-34

OBJET: PROGRAMMES EUROPÉENS - STRATÉGIE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT 2023-2027

Monsieur le Président rappelle que la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à candidature relatif à la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un DLAL (Développement Local par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

Le PETR souhaitant candidater à cette nouvelle programmation, une méthodologie de conduite a été définie afin d'élaborer cette candidature qui comporte les éléments suivants :

• La présentation de la stratégie :

- présentation et diagnostic du territoire, analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire
- descriptif des modalités de mobilisation des acteurs
- description de la stratégie et de ses objectifs (à partir du projet de territoire)
- plan d'actions (« fiches-actions »)
- maquette financière par fonds (LEADER et FEDER)
- projet d'animation, de communication, de gestion, de suivi et d'évaluation de la stratégie
- modalités de gouvernance
- Un résumé du projet de candidature
- La charte d'engagement du territoire pour la mise œuvre de la stratégie signée du Président du PETR
- La copie de **la convention territoriale du 10/12/2021** précisant que la coordination (élaboration, suivi, évaluation) des programmes européens est confiée au PETR par les 3 EPCI
- L'engagement de la structure portant la candidature : présente délibération.

Le résumé du projet de candidature est annexé à la délibération : il précise les points essentiels du diagnostic territorial, de la stratégie et de ses objectifs, du plan d'actions et la maquette par fonds, des modalités d'animation, de communication et de gouvernance.

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220622-DEL-2022-34-DE Date de télétransmission : 23/06/2022 Date de réception préfecture : 23/06/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- valident la stratégie présentée dans le dossier de candidature,
- désignent le PETR du Pays Monts et Barrages comme structure porteuse de la candidature pour la période de programmation européenne 2021-2027,
 - autorisent le Président à signer tout document se rapportant à cette candidature.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	9
Votants	9
Exprimés	9
Oui	9
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220707-DEL-2022-35-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Peyrat-le-Château sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 29 juin 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-35

OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE DU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES À L'AMICALE DU PERSONNEL « LE CŒUR DU CHÂTEAU »

Monsieur le Président propose de verser au titre de l'année 2022, une subvention de 350 € à l'amicale du personnel « Le Cœur du Château » dont l'objet inscrit au journal officiel du 21 mars 1998 est de « faciliter la convivialité entre collègues, invités et auxiliaires ».

Il rappelle que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du Budget primitif 2021 du PETR.

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Peyrat-le-Château Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	9
Votants	9
Exprimés	9
Oui	9
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220707-DEL-2022-36-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Peyrat-le-Château sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 29 juin 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-36

OBJET: PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - THÈMES PUBLICATIONS 2022

Monsieur le Président rappelle que cette année, le Pays d'art et d'histoire avait prévu de réaliser trois publications dont deux sur le Mont Gargan à savoir, les livrets « Focus Mont Gargan » et « Explorateurs Mont Gargan »

Le site du Mont Gargan faisant l'objet d'un projet d'aménagement important à court terme, il paraît inopportun de réaliser ces publications aujourd'hui. Il est donc proposé de les reporter.

Toutefois, il est proposé de les remplacer par la publication de 2 autres livrets :

- un Focus Vitraux du Pays Monts et Barrages
- un **Focus Mémoire** qui nous permettra de mettre en valeur le travail de médiation réalisé depuis de nombreuses années dans les EHPAD du territoire.

Cette modification des contenus des livrets n'implique pas de changement dans le budget prévisionnel prévu initialement.

Les membres du Bureau syndical, après en avoir délibéré, valident à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Peyrat-le-Château Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	9
Votants	9
Exprimés	9
Oui	9
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220707-DEL-2022-37-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Peyrat-le-Château sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 29 juin 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS:

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-37

OBJET: MARCHÉ PRESTATION « SPORTS NATURE À L'ÉCOLE » ACTIVATION DE LA TRANCHE OPTIONNELLE N° 1

Monsieur le Président rappelle que l'animation du dispositif « Classes Sports nature » est assurée par le Club Canoë Kayak d'Eymoutiers dans le cadre d'un marché de prestation « Sports nature à l'école » d'une durée de 3 ans.

Ce marché à bons de commande (1 bon de commande par classe) est fractionné en 3 tranches :

- une tranche ferme pour l'année scolaire 2021-2022
- une tranche optionnelle pour l'année scolaire 2022-2023
- une tranche optionnelle pour l'année scolaire 2023-2024

La tranche ferme relative à l'année scolaire 2021-2022 ayant pris fin, il s'avère nécessaire d'activer la tranche optionnelle n° 1 relative à l'année scolaire 2022-2023.

Pour rappel les tarifs des séances sont fixés comme suit :

- prix d'une séance avec 1 intervenant : 150 €
- prix d'une séance avec 2 intervenants : 280 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, valident l'activation de la tranche optionnelle n° 1 et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du marché et au bon déroulement du dispositif.

Fait et délibéré à Peyrat-le-Château Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	9
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	6
Votants	6
Exprimés	6
Oui	6



Accusé de réception en préfecture 087-2000/49278-20220707-DEL-2022-38-DE Date de télétransmission : 08/07/2022 Date de réception préfecture : 08/07/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Peyrat-le-Château sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 29 juin 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS Guy TOUZET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-38

OBJET: COMPÉTENCE GEMAPI

PROGRAMME JEUNES ET NATURE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE PROPOSITION D'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Président informe que dans le cadre du grand programme « jeunes et nature », l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose de bénéficier de son agrément du ministère de la transition écologique, pour accueillir un volontaire en Service civique en faveur de la protection de la biodiversité.

L'Agence s'engage à prendre en charge la totalité de la rémunération, les tâches administratives et à nous accompagner dans l'accueil du volontaire.

Le cadre est défini dans une convention tripartite de mise à disposition entre l'Agence de l'eau, le volontaire et la structure d'accueil.

Il nous appartient de définir le cadre de la mission et les activités, sur la base des missions et thématiques agrémentées par le ministère de la transition écologique. La mission portera sur la thématique de l'environnement et une fois l'offre de mission validée et publiée, il est possible de choisir le candidat qui nous convient le mieux.

Cette proposition paraît intéressante pour le PETR. Nous avons donc pris contact avec l'Agence de l'eau et transmis une fiche de mission prévisionnelle avec entre autres :

- un volet diagnostic des cours d'eau du territoire (masses d'eau, travaux à envisager dans le futur programme)
- un volet sensibilisation des bénéficiaires pour faire émerger des projets d'aménagements, de travaux (réunions d'informations collectives, communication, etc.)
 - une aide à la définition du nouveau programme (stratégie, déclaration d'intérêt général, etc.)
 - collecte de données sur le volet prévention des inondations

La durée de la mission est de 6 à 10 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la proposition d'accueillir un jeune en service civique dans le cadre du programme « jeunes et nature » de l'Agence de l'eau et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré à Peyrat-le-Château Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220914-DEL-2022-39-DE Date de télétransmission : 16/09/2022 Date de réception préfecture : 16/09/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 7 septembre 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-39

OBJET: CONVENTIONNEMENT AVEC LE CLUSTER CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DURABLES ODEYS

Monsieur le Président informe que le cluster ODEYS est le réseau de la construction et de l'aménagement durables en Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle structure est un catalyseur, un facilitateur et un accélérateur des transitions environnementale, énergétique, digitale, sociétale et de la mutation des comportements dans la filière.

Il a pour vocation de structurer et développer la filière concernée par la mise en réseau, faire progresser tous les acteurs autour d'objectifs communs, maximiser l'efficacité des actions individuelles, renforcer la recherche et les transferts de technologies, mettre en œuvre des solutions innovantes, mobiliser et faire évoluer les compétences, diffuser l'information utile, et mettre en commun un certain nombre de moyens.

Monsieur le Président rappelle que le PETR a initié des actions autour de la thématique des matériaux bio et géosourcés dans le cadre de la mise en œuvre de l'ACP, dispositif régional de soutien aux filières du territoire, notamment celle de la construction. Conscient des mutations en cours dans le secteur du bâtiment et des opportunités qu'elles offrent, notamment pour l'utilisation des matériaux biosourcés, le PETR a souhaité se saisir de ces questions. Ainsi, un programme d'actions pluriannuel visant à accompagner maîtres d'ouvrage et professionnels du secteur a été défini. Ces actions (formations, conférences, rencontres, etc.) visent à faciliter et développer le recours à l'utilisation des matériaux biosourcés sur le territoire, qui présentent une faible empreinte carbone et dont l'application répond à un enjeu de transition écologique et énergétique particulièrement prégnant aujourd'hui.

C'est dans ce cadre que le Président propose de conventionner avec le cluster ODEYS afin de bénéficier de son accompagnement et de son expertise dans ce domaine.

Le projet de convention présenté, précise entre autres, les conditions et les modalités d'adhésion du PETR à ODEYS ainsi que les axes de collaborations entre les deux structures.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la proposition d'adhésion au cluster ODEYS et autorisent le Président à signer la convention de partenariat.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	0
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-40-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-40

OBJET: MÉMOIRE CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Monsieur le Président rappelle que la Chambre régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a ouvert le 23 juillet 2020, une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du PETR, sur la période 2015-2020, dans le cadre d'une évaluation globale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

Le calendrier de la procédure est le suivant :

- le rapport d'observations provisoires qui découle de cette instruction a été adressé au Président le 24 février 2021 par la CRC N-A
 - le Président du PETR a transmis sa réponse le 20 avril 2021
 - le rapport d'observations définitives 1, délibéré par la CRC N-A, a été adressé au Président le 8 septembre 2021
 - le Président du PETR a transmis sa réponse le 8 octobre 2021.
- le rapport d'observations définitives 2 a été adressé au Président le 15 octobre 2021, mis à l'ordre du jour du Comité syndical du 24 novembre 2021, transmis aux membres en intégralité avec l'ordre du jour, présenté et débattu (délibération n° 2021-67).

Conformément à l'article L.243-9 du code des juridictions financières :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui en fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 ».

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-40-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Sachant que le rapport d'observations définitives délibéré par la CRC N-A fait état de cinq recommandations, Monsieur le Président présente donc ce jour le rapport des mesures mises en place par le PETR pour y répondre (Cf. document en pièce jointe).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident le rapport présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	0
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-41-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-41

OBJET: RENOUVELLEMENT POSTE CHEF DE PROJET TERRITORIAL

Monsieur le Président rappelle que PETR du Pays Monts et Barrages est la structure en charge de la définition du projet de territoire et de sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre qu'un Chef de projet territorial a été recruté au 1^{er} janvier 2020, selon les dispositions de l'article 3-3 alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour rappel, les missions liées au poste sont les suivantes :

Élaboration et mise en œuvre de la Convention territoriale

- Réaliser des diagnostics de territoire en lien avec les EPCI et les communes, des suivis d'études, définir des enjeux, orienter le projet, définir le projet (étapes soumises à validation politique) et des fiches actions
- Élaborer des procédures contractuelles de type : Contrat de Relance et de Transition Écologique, Contrat de Développement et de Transitions, etc.
- Élaboration de la Stratégie Locale de Développement (20% du temps de la mission)
- Participer à la rédaction et à la synthèse des projets
- Évaluer les programmes : mise en place d'outils de suivi (tableau de bord, etc.)

Mise en œuvre et suivi des programmes et contractualisations

- Accompagner les projets et rechercher des financements (cahier des charges, conception, définition)
- Assurer le suivi des programmes et contractualisations
- Coordonner l'équipe dans le cadre de l'élaboration et du suivi du projet, en lien avec le Directeur

La convention territoriale 2021-2026 a été définie et validée en 2021. Afin de continuer sa mise en œuvre, celle des programmes et des contractualisations en cours et à venir et d'en assurer le suivi, il est proposé de renouveler l'agent actuellement en poste. Cette mission est notamment financée dans le cadre du Contrat de développement et de transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 et des programmes européens 2021-2027.

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-41-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Monsieur le Président propose que cet emploi, du niveau de la catégorie A soit renouvelé sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Considérant que cet emploi est indispensable à la mise en œuvre de la convention territoriale 2021-2026 et des différentes contractualisations, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler le Chef de projet territorial actuellement en poste, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;
- précisent que cet emploi de Chef de projet territorial, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux filière administrative ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;
 - disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	0
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-42-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-42

OBJET: RENOUVELLEMENT POSTE CHARGÉE DE MISSION EMPLOI-FORMATION

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé en 2019, dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences partenariat avec le Pays Sud Creusois (ADECT Mille Sources).

Cette démarche vise :

- à approfondir les besoins en compétences des entreprises dans les filières prioritaires identifiées, à générer de nouvelles compétences auprès des publics demandeurs d'emplois par l'organisation de formations et d'adapter les parcours professionnels des personnes sur les territoires.
- à mettre en réseau les entreprises sur les filières prioritaires pour tenter de répondre collectivement aux mutations de l'emploi.

Pour ce faire, il rappelle qu'une Chargée de mission Emploi-Formation dédiée à la mission a été recrutée selon les dispositions de l'article 3-3 alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Pour rappel, les missions liées au poste sont les suivantes :

- Réaliser des diagnostics territoriaux et/ou par filière.
- Définir les perspectives en ressources humaines des entreprises.
- Elaborer le programme d'actions du territoire au regard des dispositifs de la politique de l'emploi et de la formation.
- Accompagner les entreprises dans leurs projets formation et recherche d'emplois
- Conduire et participer à l'animation des projets partenariaux en cohérence avec les orientations fixées par le comité de pilotage.
- Contribuer par ces actions au développement de l'emploi, à la sécurisation des parcours professionnels et à l'insertion dans l'emploi.
- Organiser et animer les comités de pilotage et réunions techniques.

Après la filière bois en 2019, la filière des hébergements touristiques et de la restauration a été retenue comme 2ème filière prioritaire en 2022.

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-42-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

Parallèlement à la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions de la filière bois, la réalisation du diagnostic et à la définition du plan d'actions de la filière des hébergements touristiques et de la restauration sont en cours.

Cette mission est notamment financée dans le cadre du Contrat de développement et de transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025.

Monsieur le Président propose que cet emploi, du niveau de la catégorie A soit renouvelé sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Considérant que cet emploi est indispensable à la mise en œuvre de cette démarche, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler la Chargée de mission Emploi-Formation actuellement en poste, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;
- précisent que cet emploi de Chargée de mission Emploi-Formation, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux filière administrative ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;
 - disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	0
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-43-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-43

OBJET: RENOUVELLEMENT POSTE CHARGÉE DE MISSION GEMAPI

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages anime et met en œuvre la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire de compétence du PETR (CC Portes de Vassivière et Noblat partiellement).

Pour ce faire, il rappelle qu'une Chargée de mission Emploi-Formation dédiée a été recrutée selon les dispositions de l'article 3-3 alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 18 mois le 1^{er} juillet 2021, afin de mettre en œuvre notamment la dernière phase du Contrat territorial Vienne Amont 2 et préparer le futur contrat territorial sur la période 2021/2022.

Pour rappel, les missions liées au poste sont les suivantes :

Définir et mettre en œuvre les programmes de gestion des cours d'eau

- État des lieux de cours d'eau, cartographie et rédaction de diagnostics
- Définition et dimensionnement des actions à inscrire dans les programmes
- Lancement et suivi d'études complémentaires
- Élaboration et rédaction de dossiers de Déclaration d'Intérêt Général
- Définition précise des travaux
- Élaboration des budgets prévisionnels et des plans de financement
- Préparation de chantiers (définition de travaux, consultation d'entreprises, information des riverains, etc.)
- Prises de contact avec les propriétaires d'ouvrages, concertation et préparation des chantiers
- Montage des dossiers techniques (localisation, type d'équipement, dimensionnement, mode opératoire, etc.) et administratifs (dossier de déclaration ou d'autorisation, marchés publics, dossiers de subvention, etc.)
- Suivi et réceptions de chantiers
- Élaboration et passation de marchés publics
- Suivi des demandes de subventions et des versements
- Communication auprès des usagers et des élus sur le programme
- Concertation et animation de réunions techniques de préparation, de comités de suivi et de comités de pilotage

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-43-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

- Suivi des autres actions du contrat territorial pour assurer la cohérence avec les autres maîtres d'ouvrages
- Bilans, synthèses régulières ou en fin de programme
- Suivi de la qualité des eaux, des milieux, des espèces
- Sensibilisation et éducation à l'environnement
- Suivi des autres démarches de gestion liées aux milieux aquatiques (SAGE Vienne, Natura 2000, etc.)
- Mise en place de partenariats avec les structures liées aux milieux aquatiques

Définir et mettre en œuvre les actions de prévention des inondations

- État des lieux et diagnostic de la prévention des inondations
- Proposition d'un plan d'actions
- Mise en œuvre du plan d'actions
- Élaboration des budgets prévisionnels et des plans de financement
- Communication auprès des usagers et des élus le plan d'actions
- Concertation et animation de réunions techniques de préparation, de comités de suivi et de comités de pilotage
- Prise de contacts et mise en place de partenariats avec les structures intervenants dans le cadre de la prévention des inondations (communes, services de l'État, EDF, etc.)

À l'issue de la mise en en œuvre de la dernière phase du CTVA2, le bilan du contrat territorial est en cours et le diagnostic des cours d'eau du territoire de compétence du PETR est en cours afin de préparer le futur contrat de restauration des cours d'eau. Parallèlement, un plan d'actions lié à la prévention des inondations doit être défini. C'est dans ce contexte qu'il est proposé de renouveler l'agent actuellement en poste.

Cette mission est financée dans le cadre des contrats territoriaux des milieux aquatiques.

Monsieur le Président propose que cet emploi, du niveau de la catégorie A soit renouvelé sur la base de l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique.

Considérant que cet emploi est indispensable, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorisent le Président à renouveler la chargée de mission GEMAPI, actuellement en poste, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;
- précisent que cet emploi de Chargée de mission GEMAPI, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux filière technique ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération ;
 - disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	0
Votants	31
Exprimés	31
Oui	31
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-44-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD représentée par Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-44

<u>OBJET</u>: CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT POURVU PAR VOIE DE CONTRAT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2 DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR UN POSTE DE CHEF DE PROJET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Monsieur le Président rappelle que conformément à la convention territoriale 2021-2026, le PETR du Pays Monts et Barrages met en œuvre le projet de territoire 2021-2026 pour le compte des EPCI-FP membres. Parmi les missions confiées au PETR figure la mise en œuvre du développement économique et social du territoire. Cette mission est notamment financée dans le cadre du Contrat de développement et de transitions de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 et des programmes européens 2021-2027.

La création d'un poste dédié à cette mission s'avère nécessaire.

En lien avec les enjeux, les orientations et les objectifs dégagés dans le projet de territoire, d'une manière générale, le chef de projet développement économique et social sera en charge de la veille économique de manière à enrichir l'expertise, à anticiper les situations de fragilité et à mobiliser les outils nécessaires. Il aura un rôle de coordination générale de l'action économique à l'échelle du territoire, de constitution de réseau et de lien entre les acteurs. Il participera à l'animation des réseaux régionaux. Le Chef de développement économique et social sera en charge de mettre en œuvre le programme d'actions suivant :

Revitalisation de centres-bourgs

- Mise en œuvre de l'Action économique de proximité sur les filières priorisées dans les centres-bourgs (Cafés hôtels restaurants, commerces alimentaires, artisanat de l'alimentation) à la fois au travers des aides individuelles et des actions collectives ;
- Accompagnement les centres-bourgs lauréats du dispositifs Petites Villes de demain sur le volet économique de leurs programmes d'actions (reconquête du vacant commercial, attractivité économique des centres-bourgs, associations de commerçants/artisans etc.) ;
- Apporter une expertise dans les projets économiques liés à la requalification de centres-bourgs sur les communes du territoire ;
- Travailler sur la structuration et le développement des groupements et/ou unions commerciales et artisanales ;

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20220928-DEL-2022-44-DE Date de télétransmission : 03/10/2022 Date de réception préfecture : 03/10/2022

- Proposer des approches innovantes de revitalisation économique dans les centres-bourgs en utilisant les ressorts de l'économie sociale et solidaire, notamment de la coopération.

Accompagner le développement de filières économiques locales

- Mise en œuvre de l'action économique de proximité pour les secteurs d'activités identifiés, notamment celui de la construction.
- Accompagner le développement des circuits courts et/ou de proximité en reprenant l'accompagnement des restaurants collectifs du territoire (AMI Circuits courts dans la restauration collective) et concourir aux travaux de réflexion de mise en place d'un programme alimentaire territorial à l'échelle du Pays Monts et Barrages notamment en s'appuyant sur les acteurs économiques.
- Lancer et animer une réflexion sur l'émergence d'une filière liée aux matériaux bio sourcés pour la réhabilitation et la restauration du bâti.
- Participer aux réflexions sur le développement de la filière bois et le cas échéant participer à l'animation des démarches à mettre en œuvre
- Développer des synergies avec les filières identifiées dans le cadre de la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) mise en œuvre à l'échelle du territoire « Mille Sources ».
- Participer à l'animation du partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine

Accompagner les porteurs de projets privés

- Accompagnement technique territorialisé : aide à la formalisation et suivi du projet des porteurs de projets, entreprises et organismes de l'économie sociale et solidaire
- Orientation des projets vers les dispositifs d'aides adaptés : fonds européens, aides régionales...
- Montage et suivi des dossiers de demande d'aides économiques

Accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets économiques

- Accompagner la formalisation des projets économiques
- Mise en œuvre et suivi des dossiers (le cas échéant)
- Appui au montage des demandes de subventions

Participation au déploiement de la démarche « Territoire zéro Chômeur de Longue Durée – TZCLD » qui a vocation à créer une ou plusieurs Entreprises à but d'emploi (EBE) sur le territoire pour éradiquer le chômage de longue durée sur le territoire. Cette opération est coanimée avec l'association « Relais Infos Services » et l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- décident de créer un poste de Chef de projet développement économique et social dans les conditions fixées par l'article L.332-8-2 du code général de la fonction publique, ;
- rappellent que cet emploi est créé sur la base d'un temps plein pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- précisent que cet emploi de Chef de projet développement économique et social, du niveau de la catégorie A, sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux filière administrative ;
- autorisent le Président à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels et à fixer la rémunération en fonction du niveau d'étude et de l'expérience de la personne recrutée ;
 - disent que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs du PETR du Pays Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Membres ayant répondu	14
Votants	14
Exprimés	14
Oui	14
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221017-DEL-2022-45-DE Date de télétransmission : 18/10/2022 Date de réception préfecture : 18/10/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment consulté par écrit, par Sébastien MOREAU, Président.

Date de lancement de la consultation : 12 octobre 2022 - Date de clôture de la consultation : 17 octobre 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - AYANT RÉPONDU:

Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-45

OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée auprès des de deux banques pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Une seule offre a été reçue, celle de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin :

- Montant : 120 000 €
- Taux d'intérêt : taux révisable : ESTER + 0,69 %
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque trimestre par débit d'office
- Pas de frais de dossier
- Commission d'engagement : 0,20 %
- Process de traitement automatique :
 - Tirage: crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
- Pas de montant minimum pour mise à disposition et remboursement des fonds avec transmission par Internet et possibilité de virement des fonds dans la journée
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois, payable selon les mêmes modalités que les intérêts.

Monsieur le Président précise que cette proposition est soumise à l'accord du comité de crédit de la Caisse d'Epargne et qu'à ce jour elle est en attente de validation.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité;

- valident la proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement de la ligne de trésorerie
- autorisent le Président à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-46-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-46

<u>OBJET</u>: CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS AFFILIÉS À LA CNRACL

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2020-41 en date du 14 octobre 2020, le Bureau syndical a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

Depuis, par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.

Durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. À l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :

- diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation
- augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ)

Monsieur le Président informe que les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalière.

En conséquence, les membres du Bureau syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- de choisir de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion
 - d'accepter la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier SOFAXIS
 - d'autoriser le Président à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-47-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-47

<u>OBJET</u>: CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE CHEF DE PROJET TERRITORIAL - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

La capacité du territoire à faire émerger de nouveaux projets et à accompagner une démarche globale cohérente étant liée à la mise en place d'une équipe d'ingénierie locale, il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023 pour le poste de Chef de projet territorial. Il est également prévu que le chef de projet consacre 30 % de son temps de travail à l'animation des nouveaux programmes européens 2021-2027 portés par le GAL Monts et Barrages (sous réserve du conventionnement ente le GAL et l'Autorité de Gestion). Le plan de financement proposé pour l'année 2023 est donc le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
		Région Nouvelle-Aquitaine	12 500,00 €
Salaires et charges	54 775,00 €	(50 % d'un 0,5 ETP plafonné à 25 000 €) Leader (2021-2027)	13 146,00 €
		Autofinancement PETR du Pays Monts et Barrages	29 129,00 €
Total	54 775,00 €	Total	54 775,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-48-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-48

OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE POSTE THÉMATIQUE CHEF DE PROJET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Il rappelle que le projet de territoire pour la période 2021-2026 a été défini en 2021. Une série d'enjeux, d'orientations stratégiques et d'objectifs opérationnels ont permis aux parties prenantes du territoire de définir une stratégie de développement qui intègre largement le développement économique du territoire. Une animation dédiée est nécessaire à l'accompagnement du projet économique. Cette animation sera assurée par un Chef de projet développement économique et social à compter du 1er janvier 2023. Il assurera aussi l'animation d'un objectif prioritaire de la Stratégie locale de Développement pour la période programmation européenne 2021-2027 (0,3 ETP), sous réserve du conventionnement du GAL avec l'Autorité de Gestion des fonds européens.

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023 pour le poste de Chef de projet développement économique et social, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Calaires et charges	44 755,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (50 % de 0,7 ETP)	15 664,25 €
Salaires et charges	44 /33,00 €	FEDER OS5 (2021-2027)	10 741,20 €
		Autofinancement PETR du Pays Monts et Barrages	18 349,55 €
Total	44 755,00 €	Total	44 755,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aguitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-49-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-49

<u>OBJET</u>: CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE POSTE THÉMATIQUE CHARGÉ DE MISSION GPECT - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé dans la mise en place d'une démarche de développement et de gestion des emplois et des compétences territoriales en partenariat avec le Pays Sud-Creusois et souhaite que cette action soit inscrite dans le contrat.

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Salaires et charges	39 145,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (39 145 € x 0,7 ETP) x 50%	13 700,75 €
		Autofinancement	25 444,25 €
Total	39 145,00 €	Total	39 145,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-50-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-50

OBJET: CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES 2014-2020
POSTE THÉMATIQUE CHARGÉ DE MISSION COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Le PETR du Pays Monts et Barrages s'est engagé dans une démarche de coordination et de développement des activités de pleine nature et souhaite que cette action soit inscrite dans le contrat. Elle est également éligible dans le cadre du programme LEADER (2014-2020) porté par le GAL Monts et Barrages (fiche-action « développer les sports et les loisirs de pleine natures »).

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine et de LEADER pour le poste de chargé de mission « coordination et développement des activités de pleine nature » au titre de l'année 2023 selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Salaires et charges	46 135,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (46 135 € x 0,6 ETP) x 50%	13 840,50 €
Frais de mission	1 195,00 €	Leader (2014-2020) (54250,25 € x 54,49%)	29 559,70 €
Frais de structure	6 920,25 €	Autofinancement PETR	10 850,05 €
Total	54 250,25 €	Total	54 250,25 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du GAL Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

PaysMonts&Barrages
Le Château 87460 BUJALEUF

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-51-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-51

<u>OBJET</u>: CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE POSTE ANIMATRICE-GESTIONNAIRE PROGRAMMES EUROPÉENS

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

Le PETR du Pays Monts et Barrages en tant que structure porteuse du GAL anime également des programmes européens. En 2023, l'animatrice-gestionnaire déjà en poste consacrera 0,7 ETP à l'animation des nouveaux programmes (2021-2027) et 0,3 ETP aux programmes en cours (2014-2020). Le PETR souhaite que l'animation de la Stratégie locale de Développement pour la période de programmation européenne 2021-2027 soit inscrite dans le contrat.

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2023, selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montants	Financements prévisionnels	Montants
Salaires et charges	50 410,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (50 410 € x 0,7 ETP) x 25%	8 821,75 €
Frais de mission	1 100,00 €	Leader (2014-2020)	14 120,00 €
Frais de structure	7 561,50 €	Leader (2021-2027)	24 202,29 €
		Autofinancement PETR	11 927,46 €
Total	59 071,50 €	Total	59 071,50 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-52-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-52

OBJET: PROGRAMME LEADER MONTS ET BARRAGES 2014-2020 ANIMATION DE LA STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT 2014-2020 DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2023-2024

Monsieur le Président rappelle que dans la convention de mise en œuvre du programme LEADER du 23/08/2016 passée entre l'Autorité de Gestion, l'Agence de Services et de Paiement et le GAL Monts et Barrages, le PETR, en tant que structure porteuse du GAL, s'est engagé à animer le programme LEADER 2014-2020. Cet engagement se traduit notamment par la mise en place d'une animation générale dédiée (un poste d'animatrice/gestionnaire).

Afin d'assurer la gestion de fin de programme dans de bonnes conditions, l'équipe LEADER a été renforcée en 2022 : Isabelle PÉCLY (secrétaire comptable) consacre 30 % de son temps à des missions de gestion et d'animation.

Par ailleurs, le PETR s'engage dans la nouvelle programmation européenne 2021/2027 : Cécile KOHUT (animatrice-gestionnaire), partagera donc son temps entre la programmation 2014/2020 (à raison de 30 % de son temps de travail) et la prochaine (à raison de 70%).

Il est ainsi proposé le plan de financement suivant pour la période 2023-2024 :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux
Animatrice/gestionnaire LEADER (0,3 ETP)		Autofinancement PETR	13 218,15 €	21%
Frais salariaux 2023	15 123,00 €	LEADER (2014-2020)	50 790,60 €	79%
Frais de mission 2023	400,00€			
Assistance animation/gestion LEADER (0,3 ETP)				
Frais salariaux 2023	12 250,50 €]		
Frais de mission 2023	100,00 €			
Animatrice/gestionnaire LEADER (0,3 ETP)				
Frais salariaux 2024	15 397,50 €			
Frais de mission 2024	200,00 €			
Assistance animation/gestion LEADER (0,3 ETP)				
Frais salariaux 2024	12 304,50 €			
Frais de mission 2024	50,00 €			
Frais de structure 2023/2024	8 183,25 €			
Total	64 008,75 €	Total	64 008,75 €	100%

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-52-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté, autorisent le Président à solliciter les subventions LEADER et à signer toutes les pièces nécessaires au suivi de la demande de subvention.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-53-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-53

OBJET: PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027

ANIMATION DU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027

DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages s'est porté candidat pour porter une Stratégie locale de Développement sous la forme d'un DLAL (Développement Local menés par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

Afin de la mettre en œuvre, le PETR prévoit, en tant que structure porteuse du GAL, de consacrer 1 ETP en 2023 à l'animation et la gestion de ce programme, réparti sur deux chargés de mission déjà en poste.

Sous réserve de la signature de la convention de mise en œuvre avec l'Autorité de Gestion (Région Nouvelle-Aquitaine), il est proposé le plan de financement suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNE	PLAN DE FINANC	EMENT PRÉVISIO	NNEL		
Intitulé Montant HT		Intitulé	Montant	Taux	
Animatrice/gestionnaire fonds		Autofinancement PETR	13 095,49 €	20,00%	
européens (0,7 ETP)		Automancement FLTK	13 093,49 €	20,00 /0	
Frais salariaux 2023	35 287,00 €				
Frais de mission 2023	700,00 €	Région NA	8 821,75 €	13,47%	
Animation SLD / chef de projet		LEADER (2021-2027)	43 560,19 €	66,53%	
(0,3 ETP)		LEADER (2021-2027)	43 300,19 €	00,5570	
Frais salariaux 2023	16 432,50 €				
Frais de mission 2023	300,00 €				
Frais de structure	7 757,93 €				
Communication					
Création et impression supports,	5 000,00 €				
événements	5 000,00 €				
Total	65 477,43 €	Total	65 477,43 €	100,00%	

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-53-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté, autorisent le Président à solliciter les subventions nécessaires et à signer toutes les pièces s'y rapportant dès que le cadre de la procédure de demande de subvention européenne aura été fixé.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	13
Votants	13
Exprimés	13
Oui	13
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-54-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-54

OBJET: PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027

ANIMATION DE L'OBJECTIF 3 DU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027 DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023-2024

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages s'est porté candidat pour porter une Stratégie locale de Développement sous la forme d'un DLAL (Développement Local menés par des Acteurs Locaux) pour la période de programmation européenne 2021/2027.

Afin de la mettre en œuvre, le PETR prévoit, en tant que structure porteuse du GAL, de consacrer 0,3 ETP en 2023 et en 2024 à l'animation thématique de l'objectif prioritaire 3 de ce programme « Accompagner le développement de filières économiques locales et redynamiser les centres-bourgs ». Cette animation serait assurée par le chef de projet développement économique et social.

Sous réserve de la signature de la convention de mise en œuvre avec l'Autorité de Gestion (Région Nouvelle-Aquitaine), il est proposé le plan de financement suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNEL	PLA N DE FINA NCEM	IENT PRÉVISION	NEL		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant	Taux	
Anim objectif 3 (0,3 ETP) 2023		Autofinancement PETR	8 218,81 €	20,00%	
Frais salariaux 2023	13 426,50 €				
Frais de mission 2023	300,00€	FEDER OS5 (2021-2027)	32 875,22 €	80,00%	
Stagiaire réseau hébergement					
2023					
Gratifications 2023	3 500,00 €				
Frais de mission 2023	300,00€				
Anim objectif 3 (0,3 ETP) 2024					
Frais salariaux 2024	13 677,00 €				
Frais de mission 2024	300,00€				
Frais de structure 2023/2024	4 590,53 €				
Communication					
Création et réalisation supports (projet	5 000,00 €				
réseau hébergement)	3 000,00 €				
Total	41 094,03 €	Total	41 094,03 €	100,00%	

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-54-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté, autorisent le Président à solliciter les subventions nécessaires et à signer toutes les pièces s'y rapportant dès que le cadre de la procédure de demande de subvention européenne aura été fixé.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	13
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	9
Votants	9
Exprimés	9

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221109-DEL-2022-55-DE Date de télétransmission : 16/11/2022 Date de réception préfecture : 16/11/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 27 octobre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Franck FOUR - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Alain DARBON - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michael THEYS - Guy TOUZET

DÉLIBÉRATION N° 2022-55

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT - DEMANDE SUBVENTION POSTE GEMAPI ANNÉE 2023

Monsieur le Président rappelle que le PETR rappelle que le futur contrat territorial de gestion des milieux aquatiques Vienne amont est en cours d'élaboration.

Dans ce cadre il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le poste de Chargée de mission GEMAPI au titre de l'année 2023, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES				NCE DE L'EAU RE-BRETAGNE		ETR DU PAYS IS ET BARRAGES	
Chargée de mission	Salaires et charges	Frais de fonctionnement	Dépense totale	Taux	Montant	Taux	Montant
GEMA PI	38 220,00 €	10 000,00 €	48 220,00 €	60%	28 932,00 €	40%	19 288,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- valident le plan de financement présenté,
- autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	2
Votants	33
Exprimés	33
Oui	33
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-56-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 17 novembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN - Guillaume BONNETAUD Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND - Philippe DITHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Isabelle BOURLIATAUD à Henri LAVAUD - Alain DARBON à Estelle DELMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-56

OBJET: BUDGET PRINCIPAL 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Président propose le projet de décision modificative pour le budget principal n° 2-2022. Cette décision a pour objet des virements de crédits budgétaires aux chapitres 11 et 65.

	Section Fonctionnement - Dépenses			
Articles	Chapitre 11	Montants		
60622	Carburants			
60631	Fournitures d'entretien			
60632	Fournitures petit équipement			
6064	Fournitures administratives			
6068	Fournitures Pays d'art et d'histoire			
611	Contrats de prestations de services			
6125	Location véhicule	+ 210,00 €		
6132	Location bureaux			
6135	Location photocopieur + machine à affranchir	+ 1 050,00 €		
614	Charges locatives			
61551	Entretien Véhicule			
6156	Maintenance			
6161	Assurances			
6182	Documentations générales			
6184	Organismes de formation			
6185	Colloques et séminaires			
6188	Autres frais divers			
6228	Rémunération d'intermédiaires	+ 65,00 €		
6231	Annonces et insertions			
6232	Fêtes et cérémonies			
6236	Editions documents			
6238	Autres services extérieurs			
6251	Frais de déplacements	- 1 890,00 €		
6261	Affranchissements			
6262	Téléphone + internet			
627	Ouverture ligne trésorerie			
6281	Concours divers (Cotisations)	+ 100,00 €		
	Total DM	- 465,00 €		
	TOTAL CHAPITRE 11 APRÈS DM	195 100,00 €		

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-56-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

	Chapitre 65	
6512	Redevances pour concessions, brevets	+ 45,00 €
6531	Indemnités des élus	+ 400,00 €
6533	IRCANTEC élus	+ 15,00 €
6574	Subvention amicale personnel	
65888	Charges diverses de gestion courante	+ 5,00 €
	Total DM	+ 465,00 €
	TOTAL CHAPITRE 65 APRÈS DM	26 400,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité la décision modificative de virements de crédits pour le budget principal n° 2-2022 telle que présentée.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	2
Votants	33
Exprimés	33
Oui	33
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-57-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 17 novembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN - Guillaume BONNETAUD Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND - Philippe DITHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Isabelle BOURLIATAUD à Henri LAVAUD - Alain DARBON à Estelle DELMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-57

<u>OBJET</u>: CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 DU TERRITOIRE MONTS ET BARRAGES

Vu la délibération du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Monts et Barrages et les 3 EPCI de Briance-Combade, Noblat et Portes de Vassivière ont élaboré une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, en s'appuyant sur une lecture des enjeux (Cf. Note d'enjeux - Annexe 1), le territoire Monts et Barrages et la Région Nouvelle-Aquitaine s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante, déclinée en orientations stratégiques, en objectifs opérationnels et sous axes :

Axe 1: Redynamiser les centres-bourgs

- 1.1 : Renforcer les investissements de rénovations énergétiques de l'habitat
- 1.2 : Mettre en place de nouvelles offres de mobilité du quotidien, durables et performantes
- 1.3 : Renforcer la centralité des bourgs par la reconquête du bâti existant

Axe 2 : Accompagner le développement de filières économiques locales

- 2.1: Développer les circuits courts alimentaires pour mettre en relation producteurs et consommateurs
- 2.2 : Structurer une filière d'économie circulaire
- 2.3 : Accompagner le développement des secteurs à potentiel ou en tension du territoire
- 2.4 : Accompagner les initiatives permettant le maintien et le développement du travail sur le territoire
- 2.5 : Lutter contre le chômage de longue durée en s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire
- 2.6 : Développer les formations liées aux besoins des acteurs économiques locaux

Axe 3 : Préserver et valoriser les patrimoines

- 3.1 : Valoriser le patrimoine et les savoir-faire locaux
- 3.2 : Structurer et valoriser les atouts du territoire à travers les activités de pleine nature
- 3.3 : Accompagner les potentiels de développement touristique du territoire

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-57-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

Axe 4: Maintenir, adapter et développer un niveau de services aux habitants

- 4. 1 : Moderniser et améliorer l'accessibilité des équipements sportifs, culturels, médicaux...
- 4.2 : Améliorer l'inclusion et les usages du numérique
- 4.3 : Permettre un développement cohérent des politiques sur les énergies renouvelables et de transitions écologiques
- 4 4 : Offrir des solutions de mobilité adaptées aux problématiques du territoire

Monsieur le Président informe que le Contrat de développement et de transitions du Pays Monts et Barrages a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le PETR et les EPCI qui le composent, en vue notamment de la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

2.

- Le programme d'actions pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (Cf. Annexe 2)
- L'ingénierie du territoire. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement d'initiatives qui répondent aux orientations et objectifs définis dans le cadre du contrat.

Le contrat de développement et de transitions constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la période 2023-2025.

À ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le Pays Monts et Barrages et qui ont impact direct sur son développement.

Le contrat précise également le mode de gouvernance, soit un Comité de pilotage coanimé par la Région et le territoire ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver ce contrat et d'autoriser le Président à le signer.

Il est précisé que les 3 EPCI de Briance-Combade, Noblat et Portes de Vassivière devront également prendre une délibération approuvant le contrat et désignant le PETR Monts et Barrages comme la structure pilote, animatrice et référente pour le mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- approuvent le contrat de développement et de transitions du territoire Monts et Barrages et ses annexes 1 et
- autorisent le Président à signer ledit contrat et toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	2
Votants	33
Exprimés	33
Oui	33
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-58-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 17 novembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN - Guillaume BONNETAUD Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND - Philippe DITHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Isabelle BOURLIATAUD à Henri LAVAUD - Alain DARBON à Estelle DELMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-58

OBJET : PROGRAMMES EUROPÉENS 2021-2027 MISE EN PLACE DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) MONTS ET BARRAGES 2021-2027

Monsieur le Président informe que la candidature du PETR du Pays Monts et Barrages pour être structure porteuse d'un GAL (Groupe d'Action Locale) pour la période de programmation européenne 2021/2027, a été sélectionnée le 7/11/2022 par le Comité de suivi des programmes régionaux européens (Nouvelle-Aquitaine).

Pour rappel, cette candidature comportait un projet de stratégie de développement local sous la forme d'un Développement Local mené par des Acteurs Locaux (DLAL), décliné en objectifs prioritaires et fiches-actions, validé par le Comité syndical du 22/06/2022.

Cette stratégie mobilise des financements FEADER dans le cadre Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 et FEDER (Objectif stratégique 5 du Programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027).

La mise en œuvre de cette stratégie fait l'objet d'une convention qui devra être signée par le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (Autorité de gestion) et le Président du PETR (structure porteuse du GAL). Cette convention fixe notamment :

- le périmètre du GAL, le plan d'actions et la maquette financière,
- les missions et obligations des deux parties,
- la composition du GAL (collèges public et privé),
- les conditions de suivi et d'évaluation.

Il est donc proposé au Comité syndical:

- d'engager le PETR du Pays de Monts et Barrages à porter le GAL en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
 - de confirmer que le Président du PETR (structure porteuse du GAL) est le Président du GAL,
- d'autoriser le Président du PETR du Pays Monts et Barrages à négocier et signer la convention relative à la mise en œuvre du DLAL dans le cadre du PSN 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027, ainsi que tout avenant s'y rapportant et tout document relatif à l'animation et la gestion de la stratégie,
- de déléguer au GAL le pouvoir de sélection des opérations qui lui seront présentées ainsi que le pouvoir de délibération sur les modifications de la stratégie (dans les conditions fixées par la convention GAL/AG)

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-58-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident ces propositions et décident :

- d'engager le PETR du Pays de Monts et Barrages à porter le GAL en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés,
 - de confirmer que le Président du PETR (structure porteuse du GAL) est le Président du GAL,
- d'autoriser le Président du PETR du Pays Monts et Barrages à négocier et signer la convention relative à la mise en œuvre du DLAL dans le cadre du PSN 2023-2027 et du Programme régional FEDER/FSE+ 2021-2027, ainsi que tout avenant s'y rapportant et tout document relatif à l'animation et la gestion de la stratégie,
- de déléguer au GAL le pouvoir de sélection des opérations qui lui seront présentées ainsi que le pouvoir de délibération sur les modifications de la stratégie (dans les conditions fixées par la convention GAL/AG)

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membre en exercice	40
Présents	31
Pouvoir	2
Votants	33
Exprimés	33
Oui	33
Non	0



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-59-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation: 17 novembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS:

Marie-Sophie AUBERGER - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN - Guillaume BONNETAUD Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Estelle DELMOND - Philippe DITHEIL représenté par Éliane VERGNE - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Yves LE GOUFFE - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET représentée par Micheline DE CUYPER - Josiane ROUCHUT Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR:

Isabelle BOURLIATAUD à Henri LAVAUD - Alain DARBON à Estelle DELMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-59

OBJET : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE ADHÉSION À ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI DE NOBLAT

Monsieur le Président rappelle que le déploiement de l'expérimentation TZCLD est porté à l'échelle du Pays Monts et Barrages, en partenariat avec le PETR du Pays Monts et Barrages, l'association le Relais infos Services et l'association interconsulaire de la Haute-Vienne.

Cette coopération d'acteurs a permis la fabrique du consensus local, le déploiement de la méthodologie de conduite du projet, la mise à disposition d'une équipe projet et le portage du comité local pour l'emploi (CLE).

L'expérimentation s'appuie sur six principes fondamentaux :

- L'exhaustivité territoriale: un emploi doit pouvoir être proposé à toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire. Les personnes concernées par l'expérimentation sont les demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur contrat de travail a pris fin, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste établie par Pôle emploi. Elles doivent être privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.
- **L'embauche non sélective** : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature.
- La qualité de l'emploi : l'objectif est double. Apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au CDI. Permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi (EBE).
 - L'emploi à temps choisi : les personnes embauchées choisissent leur temps de travail.
- **L'emploi-formation**: l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue....
- La création nette d'emplois : les EBE doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en articulation avec le tissu économique local.

Cette expérimentation permet la création d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) qui a comme seule vocation l'embauche des personnes privées durablement d'emploi du territoire en CDI à temps choisi.

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221130-DEL-2022-59-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

Les activités de l'EBE offrent des travaux utiles aux parties prenantes du territoire dans un principe de non concurrence avec les acteurs économiques.

Aujourd'hui, le territoire de Noblat est prêt pour le dépôt de sa candidature à l'expérimentation de TZCLD dans le cadre de la 2ème loi portant ce dispositif. Pour ce faire, la création d'une association de préfiguration est nécessaire.

Cette association a pour objet de favoriser, encourager, promouvoir et porter la candidature de la Communauté de communes de Noblat à l'expérimentation de TZCLD dans le cadre de la 2ème loi portant ce dispositif. Elle est la structure juridique qui portera la création et l'ouverture de l'EBE de Noblat, et permettra le début de son activité.

Le CLE de Noblat a travaillé sur une proposition de statuts qui prévoient notamment que l'association se composera de membres, personnes physiques ou morales, répartis en cinq collèges qui devront s'acquitter d'une adhésion. Parmi ces collèges figure celui des membres de droit dont fera partie le PETR.

Il est donc demandé au Comité syndical de se prononcer sur l'adhésion du PETR à l'association de préfiguration de l'EBE de Noblat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité décident :

- de valider le principe de l'adhésion à l'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi de Noblat,
- d'autoriser le Président du PETR du Pays Monts et Barrages à signer toutes les pièces nécessaires à ladite adhésion et son acquittement.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Membres	16
Présents	11
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	0

Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221207-DEL-2022-60-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1er décembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-60

OBJET : TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE L'ENTREPRISE À BUT D'EMPLOI DE NOBLAT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES

Monsieur le Président rappelle que le territoire de Noblat est prêt pour le dépôt de sa candidature à l'expérimentation de TZCLD dans le cadre de la 2ème loi portant ce dispositif.

L'assemblée générale constitutive de l'association de préfiguration de l'entreprise à but d'emploi de Noblat, dont les statuts ont été validés par le CLE de Noblat le 1^{er} décembre 2022, se tiendra le 12 décembre 2022.

Cette association a pour objet de favoriser, encourager, promouvoir et porter la candidature de la Communauté de communes de Noblat à l'expérimentation de TZCLD dans le cadre de la 2ème loi portant ce dispositif. Elle est la structure juridique qui portera l'EBE de Noblat, et permettra le début de son activité.

Les statuts prévoient que l'association se composera de membres, personnes physiques ou morales, répartis en cinq collèges. Parmi ces collèges figure celui des membres de droit dont fera partie le PETR.

À ce titre, il est demandé au PETR du Pays Monts et Barrages de désigner un membre du Bureau syndical pour siéger à l'assemblée générale.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité décident de désigner **Sébastien MOREAU pour représenter le PETR au sein de l'Association de préfiguration de l'EBE de Noblat**.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Nombre de membres	16
Présents	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	9
Votants	9
Exprimés	9



Accusé de réception en préfecture 087-200049278-20221207-DEL-2022-61-DE Date de télétransmission : 09/12/2022 Date de réception préfecture : 09/12/2022

EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre, le Bureau Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2022

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Lionel LEMASSON - Sébastien MOREAU Laurent PAQUET - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy TOUZET

DÉLIBÉRATION N° 2022-61

OBJET: COMPÉTENCE GEMAPI

CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT - DEMANDE SUBVENTION DIG

Monsieur le Président rappelle que le futur contrat territorial de gestion des milieux aquatiques Vienne amont est en cours d'élaboration, contrat dans lequel le PETR sera maître d'ouvrage d'un programme d'actions.

Afin de mener à bien ces actions inscrites au contrat, il est nécessaire de recourir à une Déclaration d'Intérêt Général autorisant le PETR à intervenir sur les parcelles privées et à y injecter des fonds publics.

Monsieur le Président informe que les frais induits peuvent bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau.

Il est donc proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIO	NNELLES	A GENCE DE L'EAU LOIRE-BRETA GNE		U PETR DU PAYS E MONTS ET BARRAGES		
Type de dépenses	Montant TTC	Taux	Montant	Taux	Montant	
Editions rapports et affiches	1 000,00 €	50%	<u> </u>	€		
Annonces légales	3 000,00 €			3 500,00 €	50%	3 500,00 €
Commissaire enquêteur	3 000,00 €					
TOTAUX	7 000,00 €		3 500,00 €		3 500,00 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité :

- valident le plan de financement présenté,
- autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- disent que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif du PETR.

Fait et délibéré à Bujaleuf Les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.